

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Dossier Agbéyomé Kodjo/Mgr Barrigah : Courrier supposé adressé par Mgr Kpodzro enfle le débat



Mgr Nicodème Barrigah

Mgr Philippe Kpodzro

Qui du Rév. Père Affognon et le soi-disant Mgr Kpodzro dit vrai ?

P.3

Joe Biden et Kamala Harris ont prêté serment sous la menace du "terrorisme intérieur"

P.7



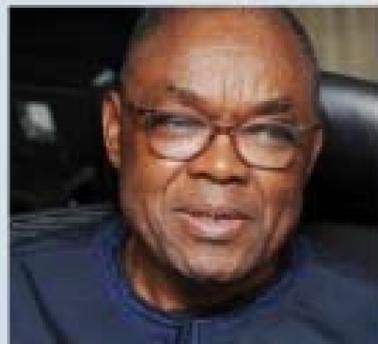
Les 100 premiers jours de l'équipe Tomégah-Dogbé la primature
Et si la lutte contre la corruption constituait une de ses priorités ?

P.3



Le PM Victoire Tomégah-Dogbé

Discussions préparatoires aux régionales :



Le ministre Payadowa BoukpeSSI

La DMK démontre son caractère anti-démocratique

P.4



Brigitte Adjamagbo, DMK

Energies renouvelables
Le 3^{ème} IFAD, bientôt construit

P.4



ANADEB fête ses 10 ans d'existence
Des projets consistants réalisés au profit des populations à la base

P.5



Mme Mazalo Katanga, DG ANADEB

BRÈVES

Le manuel de formation à la citoyenneté expliqué aux populations

Le gouvernement organise depuis lundi une vaste campagne nationale de vulgarisation des manuels de formation à la citoyenneté. L'activité, pilotée par le ministère des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, se déroule sur tout le territoire jusqu'au 29 janvier prochain

Plus de 2000 acteurs locaux et de la société civile, répartis dans les 117 communes des 39 préfectures du Togo, sont concernés par cette campagne. Les sessions, couplées à des séances de sensibilisation contre le covid-19, seront l'occasion pour les formateurs, d'expliquer aux populations les notions de civisme et de citoyenneté.

Pour rappel, le guide qui fait l'objet de vulgarisation a été adopté en août dernier à l'issue d'un vaste processus national.

Pêche : 37 000 tonnes de poissons capturées de 2018 à 2019

Entre 2018 et 2019, 37 102 tonnes de poissons ont été pêchées au Togo, révèlent des chiffres de la Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA).

Dans le détail, 18 142 t et 18 960 t ont été respectivement capturées durant les deux années, en grande partie via le port de pêche. Une production nettement en baisse comparée aux 20 000 tonnes de moyenne obtenus au cours des années précédentes.

Entre autres principales raisons, la surexploitation et la forte concurrence au niveau des pêcheurs des pays voisins.

En attendant la mise en œuvre des nouvelles politiques destinées à mieux booster le secteur, des dispositions ont été prises afin d'améliorer le rendement halieutique à l'intérieur : instauration systématique du repos biologique, ou encore déploiement du plan de gestion des pêcheries.

En rappel, le secteur de la pêche emploie au Togo plus de 20 000 personnes et contribue à environ 4,5% du PIB.

Le Togo sollicite 80 milliards FCFA sur le marché régional

Après une première sortie réussie pour lancer l'année, le Togo renoue avec le marché de l'emprunt dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (Uemoa). Un nouvel appel d'offres a été lancé depuis le 13 janvier dernier, pour la cession d'obligations assimilables du trésor (OAT).

Le montant recherché jusqu'au 22 janvier prochain est de 80 milliards FCFA, pour 3 OAT de maturités respectives de 36, 60 et 84 mois.

L'opération vise à couvrir les besoins de financement du budget de l'Etat.

Les exportations agricoles ont généré 110 milliards FCFA de recettes en 2019

En 2019, les exportations agricoles ont rapporté 110,7 milliards FCFA au Togo. C'est ce que révèlent les dernières données compilées par la Bceao et dévoilées dans son rapport sur la balance des paiements du pays pour l'année.

Les chiffres, en hausse annuelle globale de 9% par rapport à 2018 où 101,2 milliards qui ont été générés, montrent l'importante part des produits de rente traditionnels dans les ventes togolaises. 62% des exportations concernent en effet le cacao, le café, et le coton, tandis que près de 37% portent sur les produits alimentaires d'origine végétale (céréales, farines, piments, épices, légumes et fruits).

Les ventes de la fibre de coton ont particulièrement progressé, passant de 49 milliards FCFA rapportés en 2018 à 63 milliards en 2019.

«FNFI'tôm»

«Témoignages de madame Bamazé Justine, bénéficiaire du produit Nkodédé»

Ce jour, FNFI'tôm nous conduit à Sogbossito pour partager avec nous les témoignages de madame BAMAZE Justine, bénéficiaire du Produit Nkodédé du Fonds National de la Finance Inclusive. Le crédit Nkodédé a permis à notre interlocutrice d'ouvrir un mini supermarché de commerce général dénommé "BARTHOS"...



Nantie d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS), madame BAMAZE Justine n'a jamais imaginé éprouver des difficultés pour pouvoir trouver un emploi salarié. Après plusieurs demandes d'emplois sans succès, notre cinquantenaire décide de retourner dans la préfecture de Sotouboua pour pouvoir se lancer dans entrepreneuriat. Elle n'imaginait pas un seul instant que c'est dans cette ville qu'elle prendrait son envol.

" Une fois à Sotouboua, un groupe de femmes déjà bénéficiaires des produits du FNFI m'ont convaincu de rejoindre leur groupe solidaire. Etant donné

que j'avais déjà entendu parler du FNFI, j'ai accepté avec grande joie de rejoindre moi aussi la dynamique de l'inclusion financière. Après donc toutes les étapes nécessaires au déblocage du crédit, j'ai obtenu une première tranche de crédit APSEF d'un montant de 30.000 FCFA qui m'a permis de débiter la vente des céréales par bol. Et grâce à mes bons remboursements, j'ai obtenu par la suite des crédits de 40.000, 50.000 et 60.000 FCFA. Avec ces différents crédits, je me suis lancé dans le stockage des céréales et je vendais en gros. A partir de ce moment, mon activité a

pris une autre tournure et j'ai décodé de revenir à Lomé m'installer et diversifier mes activités." De retour à Lomé, notre interlocutrice qui avait bouclé ses 4 cycles du crédit APSEF, ayant appris le lancement du produit Nkodédé destiné aux bénéficiaires fins de cycle des produits n'hésite pas un seul instant et formule sa demande pour obtenir ledit crédit.

"Avec le crédit Nkodédé de 5 millions reçu, j'ai mis sur pieds le mini supermarché Barthos spécialisé dans la vente de pagnes et commerce général. Et comme vous voyez, j'exerce plusieurs activités dans la boutique grâce au FNFI. Les revenus que je dégagne me permettent de pouvoir joindre les deux bouts. Je voudrais profiter de l'occasion pour encourager toutes les personnes qui veulent entreprendre de faire confiance au FNFI car le Fonds a justement pour vocation d'aider les entrepreneurs à pouvoir réaliser leurs rêves"

En rappel, le produit Nkodédé est initié par le FNFI en partenariat avec Orabank, qui permet aux bénéficiaires d'obtenir un financement bancaire pouvant atteindre 5 millions FCFA pour les activités de leurs entreprises formalisées.

Source : Fnfi

Promotion de la femme aux postes de décision : Pour Brigitte Adjamagbo-Johnson, ce n'est pas la solution

La nomination de Victoire Tomegah-Dogbé au poste de Premier ministre le 29 septembre 2020 dernier, a été bien accueillie par une partie de la classe politique. D'autres par contre, naviguent à contre-courant de ce qui fait l'unanimité, même sur le plan international.

C'est le cas de la Convention démocratique des peuples africains (CDPA) dirigée par Brigitte Adjamagbo-Johnson qui y voit une instrumentalisation des institutions de la république. Celle-ci n'a pas manqué de trouver des qualificatifs à la nomination d'une femme à ce poste stratégique dans la gestion des affaires de l'Etat.

Contrairement à l'opposition parlementaire qui salue la promotion du genre sans se prononcer directement sur le choix du titulaire, Brigitte Adjamagbo-Johnson, trouve plutôt une fuite en avant du régime en place. « C'est la participation des femmes au service d'une dictature. Ce qui est contraire à la vision que nous avons de l'implication

des femmes en politique; nous qui nous battons pour ce droit. C'est une fuite en avant », a-t-elle déclaré au lendemain de la nomination de victoire Dogbé.

Plus tard, après les 100 premiers jours de Dogbé à la primature, alors que la cheffe du gouvernement défendait son bilan, la Secrétaire générale de la CDPA est revenue à la charge. Intervenant sur une radio de Lomé, l'ex-professeur de droit à l'université de Lomé, n'a pas manqué de peindre tout ce que le gouvernement fait en noir comme à l'accoutumée. Pour la défenseuse des droits de l'Homme, « en 100 jours, Victoire Dogbé et son équipe n'ont rien fait au bénéfice des Togolais ». En clair la promotion du genre prônée par le chef de l'Etat n'a pas porté ses fruits.

Présente sur la scène politique depuis 1990, la coordonnatrice du regroupement de partis politiques Dynamique Mgr Kpodzro (DMK), aurait plutôt mieux fait, selon plusieurs auditeurs intervenus dans cette émission interactive, d'apporter

sa pierre à l'édification de la nation en montrant les pistes de bonne gouvernance que de toujours s'en prendre au régime.

E.E



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 90 10 20 72/91 96 95 85

Directeur de la Publication

TCHAOU Dao Kossi
90 10 20 72

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
D. Legrand
Jaurès AKLA
ADK

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Dossier Agbéyomé Kodjo/Mgr Barrigah : Courrier supposé adressé par Mgr Kpodzro enfle le débat Qui du Rév. Père Affognon et le soi-disant Mgr Kpodzro dit vrai ?

Le débat autour du contentieux électoral né du scrutin présidentiel du 22 février 2020 continue de s'enfler. La semaine dernière nous avons publié les révélations du Rév. Père Affognon qui bat en brèches, une déclaration du candidat de la DMK au scrutin présidentiel de février dernier qui affirme que le président Faure Gnassingbé, convaincu de sa victoire à ce scrutin, lui avait envoyé l'Archevêque de Lomé pour négocier le pouvoir avec lui. Dans le message rendu public à cet effet, le directeur de l'enseignement catholique a relevé que contrairement aux allégations de l'ancien premier ministre Agbéyomé Kodjo, c'était plutôt un membre de la DMK qui avait sollicité Mgr Benissan Barrigah pour une médiation entre le pouvoir et Agbéyomé, qui ployait sous des tracasseries judiciaires à n'en plus finir. Ceux qui avaient cru que cette intervention du Rév. Père Affognon achevait le débat, ont dû se raviser. Depuis mardi 19 janvier 2021, le dossier connaît un nouveau rebondissement avec la montée au créneau supposée de Mgr. Philippe Fanoko Kpodzro. Aujourd'hui, à travers un courrier prêté à l'Archevêque Emérite de Lomé, au demeurant savant, l'Archevêque de Lomé est invité de dire la vérité au peuple. Tant de contradictions dans un dossier lié à un contentieux électoral né du dernier scrutin présidentiel remporté au vu et au su de tous, par le président Faure, ne peuvent que jeter la confusion dans les esprits. Dès lors, la question se pose de savoir qui croire entre le Rév. Père Affognon et la personne se disant Mgr. Philippe Fanoko Kpodzro, le signataire du courrier ?

Dans le courrier cité en référence, l'auteur se disant Mgr Kpodzro, affirme que feu le Père Etienne AMOUZOU, l'émissaire de l'Archevêque de Lomé, s'est adressé à lui par l'intermédiaire de Marc K. MONDJI, à qui il a exprimé son désir d'organiser une rencontre tripartite entre le pouvoir sortant et le candidat unique porté par la Dynamique, et lui, le médiateur, pour obtenir un accord consensuel honorable sur ledit contentieux.

« L'objet dudit accord énoncé par feu le Père Etienne AMOUZOU en votre nom, se-

rait de la part du pouvoir, de reconnaître officiellement, au vu et au su de la communauté tant nationale qu'internationale, que Dr Agbéyomé KODJO de la Dynamique qui porte mon nom, est sans ambages le réel vainqueur du scrutin ; mais que, dans le but de présenter l'honneur dû au Président sortant et lui favoriser une sortie honorable, il conserve a titre honorifique le fauteuil présidentiel et nommera Dr Agbéyomé KODJO comme 1er Ministre, avec pleins pouvoirs et les avantages pécuniaires y afférents.

La même information sera



Mgr Nicodème Barrigah



Mgr Philippe Kpodzro

rapportée le 20 Avril 2020 au domicile du Président Agbéyomé, toujours par votre émissaire, en la personne de feu le Père Etienne AMOUZOU, par devant ma propre personne entourée pour la circonstance des membres du Conseil des Sages et du Président élu lui-même, réunis à cet effet », aurait écrit Mgr. Kpodzro à l'Archevêque de Lomé, Mgr. Barrigah. Une observation tout de même : Pourquoi les autres membres de ce fameux Conseil des sages autour de Mgr Kpodzro n'ont jamais levé le petit doigt dans ce

dossier si tant est qu'il y ait eu une mission de bons offices de l'Archevêque de Lomé ?

Le scrutin présidentiel du 22 février est remporté par Faure Gnassingbé crédité par plus de 70% des suffrages. Suite à ce résultat publié par la Cour constitutionnelle, des messages de félicitations ont été adressés au vainqueur, le président Faure Gnassingbé, des quatre coins du monde. A partir de ce moment, le débat devrait être clos sur le contentieux que des aventuriers politiques ont créé autour de ce scrutin. Pour les Togolais,

cette page est définitivement tournée.

Quelle n'a pas été la surprise des uns et des autres d'entendre, à l'orée de cette nouvelle année 2021, Agbéyomé Kodjo, dans son message de vœux à la nation, revenir sur le sujet en débitant des contre-vérités sur Mgr Barrigah et le Chef de l'Etat ? Les Togolais, en étaient à se perdre en conjectures sur le sujet, lorsque par son intervention épistolaire, le Rév. Père Affognon est venu fixer les esprits.

Face au nouveau rebondissement matérialisé par ce courrier supposé être adressé par Mgr. Kpodzro à l'Archevêque de Lomé, les Togolais attendent des explications de la part des principaux tenants et aboutissants de ce dossier que sont, le candidat Agbéyomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro et Mgr. Barrigah. Pourquoi cherche-t-on à empêcher le président Faure Gnassingbé de mettre en œuvre sa vision pour le Togo au cours de ce mandat placé sous le sceau de « Gouverner autrement » ? Les Togolais veulent savoir.

ADK

Recrudescence des infections à la Covid-19 Comment comprendre la flambée des cas de Covid-19

Malgré les strictes mesures prises pour anticiper sur l'augmentation des cas de contaminations après les fêtes, on assiste, ces derniers jours, à une flambée des cas de coronavirus. Une recrudescence des infections expliquée par la Coordination Nationale de Gestion de la Riposte au COVID-19 (CNGRC19) liée aux effets des fêtes de fin. Elle pointe du doigt 2 principaux phénomènes à savoir les « regroupements de tout genre et le retour au bercail de plusieurs de nos compatriotes pour retrouver leurs familles ».

Selon la coordination, les 2 phénomènes constituent des occasions de contacts pouvant entraîner la transmission de la maladie par des personnes malades asymptomatiques.

En effet, la période des fêtes surtout celle de fin d'année, constitue des moments à fort risque de transmission de la maladie. La stratégie du gouvernement étant l'anticipation, ce dernier avait pris des mesures spécifiques pour limiter la transmission de la maladie à travers la limitation des regroupements. Ces mesures ont été implémentées du 20 décembre 2020 au 03 janvier 2021.

Au regard des nombres de cas élevés observés ces deux dernières semaines de 2021 soit 255 cas pour la 1ère semaine (du 04 au 10 janvier 2021) et 263 cas dans la 2ème semaine (du 11 au 17 janvier 2021), il est évident pour la coordination, que les fêtes ont constitué une période de grande transmission de la maladie. Ce qui aurait pu aboutir à une grosse explosion, mais a été drastiquement limi-

tée par les mesures spécifiques prises par le gouvernement avant et pendant la période des fêtes.

En d'autres termes, cette période de fêtes de fin d'année a contribué à augmenter le nombre de cas confirmés de Covid-19. Ces cas ont été enregistrés grâce à un dispositif de test systématique qui a permis la mise en place avant le voyage de détecter de nombreux cas positifs parmi les voyageurs au départ. La coordination invite les populations à poursuivre la lutte contre cette maladie en observant strictement les mesures barrières.

Notons que la conséquence immédiate de cette flambée a été l'instauration du couvre-feu, de 20h à 5h, dans cinq (5) préfectures des Savanes ; la montée au créneau des membres du gouvernement pour davantage attirer l'attention des populations sur le respect des mesures barrières.

La situation globale de la pandémie à ce jour est de 4383 cas confirmés dont 3839 cas guéris, 470 cas actifs et 74 cas de décès.

Rédaction

Les 100 premiers jours de l'équipe Victoire Tomégah-Dogbé à la primature

Et si la lutte contre la corruption constituait une de ses priorités ?

Le vendredi 15 janvier 2021, le Premier Ministre togolais, Victoire Tomégah-Dogbé a, sur la chaîne de télévision nationale, fait le bilan des 100 premiers jours de son équipe à la tête du pays. Au cours de cet exercice, le premier du genre auquel se livre un chef de gouvernement togolais, Victoire Tomégah-Dogbé est revenue sur les actions menées en vue de la traduction dans les faits, pendant cet intervalle, de la vision de Faure Gnassingbé. A savoir les 3 axes de la gouvernance, leurs ambitions, la quarantaine de projets mis en œuvre et les perspectives.

Pour Victoire Tomégah-Dogbé, rien ne vaut le contact avec les administrés et l'obligation de résultats. «Le contact avec les populations me donne plus d'énergie pour en faire plus» déclare-t-elle. Pour ce qui est de l'obligation de résultat indique-t-elle : «Il faut se focaliser sur les résultats. Vous pouvez tout faire, si vous n'avez pas les résultats, vous aurez perdu du temps». En guise de résultats, elle a évoqué les visites et suivis de chantiers à travers le

pays (à Barkoissi, à Tsévié, sur la voie Kanté-Tandjouare, la route Pya-Sarakawa, Avépoz-Aného, Lomé-Kpalimé) le lancement de constructions des infrastructures rurales à Notsé et de nombreuses autres visites auprès des producteurs et transformateurs des produits locaux.

A propos De la loi des finances 2021, le Premier Ministre a relevé que 53% de ce budget est consacré aux secteurs sociaux. La gratuité des frais d'inscription aux examens, la re-



Le PM Victoire Tomégah-Dogbé

valorisation du traitement des chefs traditionnels, l'augmentation des frais de missions de 20% pour les agents de l'administration. Au passage, elle s'est targuée de la forte représentativité féminine dans son équipe qui compte une femme sur quatre membres. Pour le Premier ministre il s'agit d'une innovation

Suite à la page 7

Discussions préparatoire aux régionales : La DMK démontre son caractère anti-démocratique

Après les élections communales tenues en juin 2019, le Togo poursuit sa décentralisation et prévoit la tenue des régionales avant la fin de l'année. En prélude à cette probable échéance, le gouvernement, par le biais du ministère de la décentralisation, a entamé une série d'échanges avec des partis politiques. Ces différentes formations politiques, que ce soit parlementaires ou non, jugent diversement cette initiative gouvernementale. L'appréciation des partis membres de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) attire plus les attentions et suscitent des débats.

A la veille de l'ouverture de la rencontre du deuxième round des consultations sur les prochaines élections régionales, la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK), a annoncé son boycott et pose trois préalables avant toute participation à cette discussion. Dans un courrier envoyé au gouvernement, le regroupement demande premièrement l'abandon des charges et poursuites judiciaires contre ses responsables, secundo, des discussions sur le contentieux électoral né de l'élection présidentielle du 22 février 2020 et tertio le retour d'Agbéyomé Kodjo.

« Après concertation avec l'ensemble des partis et organisations membres de la Dynamique, les partis politiques ont fait connaître au gouvernement (...) que la DMK n'est pas hostile à un dialogue politique encore moins aux élections ré-

gionales », rapporte le regroupement à travers un communiqué daté du 17 janvier 2021. Mais pour une pleine adhésion des togolais à toute initiative concernant la gouvernance politique, « il y a des questions urgentes à régler de façon consensuelle avant les discussions projetées », précise la note. Conformément à cette note, les partis de cette dynamique n'ont pas pris part à la rencontre qui s'est tenue le mardi 19 janvier dernier. Alors que ceux-ci ont manifesté leur absence, 17 autres formations politiques sur les 24 conviées ont répondu à l'appel du gouvernement.

Préalable de trop ?

Ce regroupement de partis politiques lors de la première rencontre de discussion tenue en décembre 2020, avait déjà brillé par son absence. Il conditionne sa participation à une



Payadowa Boukpepsi, ministre de l'Administration territoriale

éventuelle discussion préalable sur la crise post-électorale. Ce qui semble sortir de la réalité vu que le gouvernement et les autres formations politiques ont jugé opportun de fermer définitivement la page de la présidentielle du 22 février 2020.

De même, les contentieux de cette joute électorale sont vidés au lendemain de sa proclamation ce qui a permis la proclamation par la cour constitutionnelle, des résultats définitifs en donnant le président sortant, Faure Gnassingbé, gagnant avec près de 72% des voix.

Les dossiers de la présidentielle rangés aussi bien au

plan national qu'international, les déclasser de nouveau, en faisant marche arrière avant les discussions sur l'organisation des régionales, comme le souhaite la DMK, sans équivoque est quasi impossible. Par conséquent, ce préalable semble de trop.

DMK ou le nid de la discrimination

Dans sa note adressée au gouvernement, la dynamique rappelait que, les principaux protagonistes de la crise post-électorale actuelle sont bien la DMK et le pouvoir actuel. « Contrairement aux orientations de ce dernier (pouvoir), tendant à convier individuellement aux discussions les formations politiques dont certains membres de la DMK, l'éthique commande que ce soit prioritairement avec la DMK que les pourparlers politiques, élargis aux autres formations politiques, soient menés en vue de déboucher sur une réconciliation nationale dont notre pays a besoin pour se relancer », affirment les responsables de la DMK.

Cette déclaration suscite des interrogations sur le caractère discriminatoire de la DMK. En effet, aucun parti membre de

ce regroupement n'est représenté à l'Assemblée Nationale pour prétendre avoir le mérite d'être consulté prioritairement dans le cadre des probables élections régionales. De même individuellement, ces partis ne font pas le poids politique. Aux dernières élections locales, leurs scores étaient largement en deçà de ceux qui acceptent prendre part aux consultations.

Moins représentatifs, la demande des partis de la DMK d'être consultés préalablement, se révèle discriminatoire et anti-démocratique dans la mesure où l'organisation des échéances électorales doivent être inclusive. Faut-il également le souligner, les leaders de la DMK ne détiennent pas la baguette magique pour apporter une solution définitive aux problèmes politiques du Togo.

L'attitude de ces leaders suite à l'invitation du gouvernement démontre suffisamment leur caractère anti-démocratique, contrairement aux propos tenus avant, pendant et après l'élection présidentielle du 22 février 2020.

E.E

Energies renouvelables Le 3^{ème} IFAD, bientôt construit

Après celui d'aquaculture implanté à Elavagnon (Est-Mono) et d'élevage en cours de construction à Barkoissi (Oti), le Togo s'apprête à se doter d'un troisième institut de formation en alternance pour le développement.



Le ministère des travaux publics a récemment lancé, jusqu'au 16 février prochain, des appels d'offres pour la construction de cet établissement qui sera basé à Lomé.

Exclusivement dédié aux énergies solaires, le centre qui délivrera comme les autres des formations diplômantes, permettra au Togo de consolider ses ambitions et renforcer sa politique d'engagement et de promotion en faveur des énergies renouvelables. Il permettra surtout au pays de disposer dans quelques années, d'un vivier de ressources hu-

maines qualifiées, nécessaire pour l'atteinte des objectifs d'électrification pour tous, projetés à 2030.

Pour rappel, les IFAD ont été créés par le gouvernement dans le but de former des professionnels compétents, capables de s'intégrer immédiatement dans la vie active et de s'adapter aux différentes évolutions de leurs secteurs d'activité, en lien avec les secteurs privés déclinés dans le Plan national de développement. Une dizaine au total sera implantée sur tout le territoire.

RT

Le cartable numérique d'AGBEGNENOU au centre du débat du Club diplomatique

Le Club Diplomatique de Lomé a tenu le 19 janvier 2021, sa première conférence-débat de l'année à l'hôtel Sarakawa avec pour orateur, Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU, scientifique concepteur-inventeur, théoricien et praticien transversal des sciences et auteur de la solution RETICE.

Placée sous le thème : « Présentation de la solution RETICE : une innovation d'un Togolais de la diaspora pour réduire la fracture numérique dans le domaine de l'enseignement », cette 15^{ème} conférence du Club Diplomatique de Lomé a offert l'occasion à l'inventeur de parler de son système et d'expliquer aux participants, son fonctionnement et ses avantages. Le système RETICE a été décrit par Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU comme un « cartable numérique ».

Il s'agit, a-t-il dit, d'un système connecté intégrant un serveur local et des terminaux numériques qui apportent une véritable révolution dans le domaine de l'enseignement, dans la mesure où il permet, entre autres, aux acteurs du système éducatif, de disposer d'un réseau numérique local permettant de communiquer et de partager des données sans recourir à Internet. Il permet entre autres, de connecter tout le monde



Dr Victor Kossikouma AGBEGNENOU

quelle que soit la distance d'éloignement, de redistribuer l'internet à tous et à haut débit et surtout de faciliter les cours en ligne partout dans le monde, surtout dans les pays en voie de développement.

Cette innovation, a laissé entendre pour sa part, le ministre des affaires étrangères, de l'intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, Prof. Robert DUSSEY est pour le Togo et l'Afrique, une source d'inspiration. « Le club diplomatique est très heureux de vous écouter pour la première fois. Nous disons merci à tous les diplomates présents et au Président de la République, le Président Faure Gnassingbé à qui nous avons dit que nous allons vous recevoir. Il nous a encouragés à venir vous écouter et à lui faire le compte-rendu. Donc il aura le compte-rendu », a-t-il confié à l'inventeur.

Il faut noter que le RETICE est déjà en cours d'expérimentation à l'Institut Supérieur d'Administration et de Gestion (ESAG-NDE) et sera opérationnel dans quelques semaines, a dit son inventeur.

Le ministre des Enseignements primaire, secondaire, technique et de l'artisanat, Prof. Dodzi KOKOROKO qui est également président de l'Université de Lomé, n'a pas tari d'éloges à l'égard du génie de ce Togolais dont l'invention, selon lui, va permettre de réduire la fracture numérique dans le domaine de l'enseignement. « Je suis doublement en joie de célébrer un compatriote qui fait la fierté de notre pays dans le monde. A travers la solution que vous nous proposez, vous nous offrez l'occasion de sortir de notre apartheid technologique, vous nous faites faire d'importantes économies et vous nous aidez à trouver une solution à nos problèmes de cours à distance », a-t-il indiqué à cette occasion.

Pour les universités du Togo, le RETICE apparaît comme une solution magique aux problèmes d'effectif dans la mesure où il peut permettre à l'enseignant de dispenser des cours en synchrone aux étudiants restés dans leur domicile. Plusieurs diplomates présents

Suite à la page 7

ANADEB fête ses 10 ans d'existence

Des projets consistants réalisés au profit des populations à la base

L'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base (ANADEB) a célébré ses noces d'étain le 19 janvier 2021. Dix ans d'existence déjà. Un bilan de dix ans d'exercices en faveur des populations vulnérables a été présenté à la presse en cette occasion.



Eléonore Mazalo Katanga, DG de l'ANADEB

Créée le 19 janvier 2011 par décret numéro 2011-17/PR par le gouvernement en Conseil des ministres, l'ANADEB dirigée par Mme Eléonore Mazalo Katanga a, pour mission d'assurer la mise en œuvre de la politique nationale de développement à la base (PNDB) définie par le gouvernement et veiller à l'intégration de la dimension « développement à la base » dans les politiques, plans, programmes et projets de développement.

Grâce à l'ANADEB et avec le concours des partenaires et suivant l'orientation du gouvernement, les poches de vulnérabilité et les exclusions sociales prennent du recul au Togo avec un meilleur accès des populations au minimum vital commun à travers l'approche d'inclusion des groupes vulnérables.

« Que ce soit en matière d'accès à l'éducation, aux soins de santé, à une alimentation de qualité ou à des opportunités génératrices de revenus, pour ne citer que ceux-là, les actions de l'ANADEB se caractérisent par l'accompagnement des communautés vulnérables par l'Etat pour leur auto prise en charge, et ce, dans un environnement socioéconomique inclusif. Elle prend en compte les besoins fondamentaux des populations tout en assurant leur pleine et responsable participation à la transformation de leur milieu », a relevé Mme Katanga.

Les projets réalisés

Près de 100 milliards ont été mobilisés pendant ces dix ans par l'ANADEB pour toucher les populations à la base. Par exemple sur le PSMICO, 505 salles de classe ont été construites et réhabilitées. 608 hangars de marchés construites et réhabilitées, 2033 infrastructures

d'assainissement ont été construites et réhabilitées.

Quant au Projet PDC ZU, il a permis de restructurer 1 085 CDB de par le pays, d'élaborer 226 Plans d'actions de quartiers et d'équiper 2450 jeunes artisans ayant achevé avec succès leur parcours de volontariat d'engagement citoyen.

Sur le plan de la salubrité, le PDC ZU a permis chaque année de mobiliser 21 524 personnes des communautés à la base



Cantine scolaire, un des projets de l'ANADEB

pour l'entretien des rues, le curage des caniveaux dans les villes du pays, et l'enlèvement des dépotoirs sauvages.

Il est à souligner aussi la réalisation du Projet de cantonnement à travers lequel l'ANADEB, en collaboration avec la SAFER et le ministère des travaux publics, accompagne les communautés à assurer l'entretien manuel des routes et pistes pour faciliter la circulation et préserver la praticabilité des voies de communication sur toute l'étendue du territoire nationale.

Le Projet de cantonnement a permis aux communautés de lever des fonds pour acquérir des meubles pour leurs écoles, réaliser des ouvrages d'eau, équiper des centres de santé communautaires en matériels et consommables de soin.

1906 communautés pren-

nent part à cette activité qui mobilise chaque année plus de 24 000 personnes à l'échelle nationale.

L'ANADEB accompagne également les groupements à travers des formations de métier de transformation et de conservation des produits agricoles.

Quant au projet de Filets sociaux et services (FSB), grâce à cette agence, 133 infrastructures de base sont déjà mises en place dans 150 cantons les plus pauvres du pays. Près de 60 500 ménages reçoivent chaque trois mois des transferts monétaires de 15 000 FCFA et plus de 97 500 écoliers bénéficient d'un repas chaud chaque jour dans 315 écoles primaires publiques dans 5 régions du pays.

Avec le Projet d'Emploi pour les jeunes vulnérables (EJV), ce sont plus de 14 000 jeunes pauvres et vulnérables, dont 58% de femmes de 200 villages pauvres qui ont été mobilisés dans le cadre d'un parcours de volontariat communautaire couplé de Formation en développement d'affaire (FoDA) et d'alphabétisation en milieu rural.

Au 31 décembre 2020, pour plus



Cantine scolaire, un des projets de l'ANADEB

de 7 milliards de FCFA engagés, le projet a subventionné le démarrage ou l'extension des AGR de près de 9 000 des 14 000 jeunes. Aussi l'accompagnement se poursuit-elle pour atteindre 10 000 jeunes avant la fin de 2021. En dépit de cette panoplie d'actions posées avec ce budget de près de 100 milliards de FCFA, des défis restent encore à relever, a fait savoir la Directrice Générale.

Afin de marquer ses dix ans de célébration, l'ANADEB prévoit en début du mois de février une séance de travail avec les maires dans le cadre de la nouvelle feuille de route du gouvernement. Une célébration dans les cinq régions du pays figure également sur son agenda. L'apothéose de cette série de célébrations se tiendra à Lomé, a conclu la Directrice générale.

Carole AGHEY

CIVISME

Entre la destruction et la reconstitution de votre pièce d'état civil

Avant toute analyse, nous apprenons avec satisfaction et regain d'intérêt qu'en date du 14 janvier 2021, une note d'information, prise en la personne du représentant légal du Tribunal de Première Instance de Lomé fait état de la gratuité de certains actes notamment :

- Expédition des jugements supplétifs, rectification et annulation d'acte de naissance ;
- Attestation de non appel et d'opposition ;
- Apposition de la formule exécutoire ;
- Certificat d'authentification des actes.

Est-il dit, c'est le lieu de rappeler que précédemment, un communiqué du Garde Des Sceaux, Ministre de la Justice, informait les usagers que le jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance est délivré dans toutes les juridictions compétentes au un prix de 2250 FCFA.

Eu égard à ces réformes et allègements, il nous revient en tant que citoyen de sensibiliser dans un premier temps, nos parents à se faire délivrer leurs actes d'état civil, ensuite, de dénoncer par toutes les voies indiquées, tout(e) abus ou majoration quelconque.

Pour ce qui concerne, la destruction ou la reconstitution des actes, nous faisons une étude dont la teneur suit :

Question n° 1: Que doit faire une personne dont l'original de la pièce d'état civil est détruite ou détérioré ?

Elle doit saisir l'officier d'état civil du lieu où la déclaration a été faite.

Question n° 2: Que doit faire l'officier d'état civil une fois saisi de l'affaire ?

S'il s'agit de la détérioration ou de la reconstitution d'un acte d'état civil isolé à régulariser, deux (2) hypothèses sont possibles :

La première hypothèse : la personne concernée a le numéro de l'acte, son nom et prénom, sa date et lieu de naissance et sa filiation, elle les communique à l'officier d'état civil. A partir de ces informations, l'officier d'état civil vérifie le registre d'état civil pour voir si l'acte s'y trouve, ensuite, il procède à la régularisation en se référant au double du registre qui est archivé au greffe du tribunal.

Deuxième hypothèse : la personne concernée ne connaît pas le numéro de son acte, elle décline les autres informations déjà citées. Ainsi l'officier d'état civil recherche le numéro de l'acte en se référant au répertoire alphabétique. S'il retrouve le numéro de l'acte, il vérifie le registre qui se trouve dans le centre d'état civil. S'il ne trouve pas l'acte, il procède à la régularisation en se référant au double du registre d'état civil déposé au greffe du Tribunal.

Question n°3: Que fait l'officier au cas où l'acte n'a pas été retrouvé aux archives de l'état civil et au greffe du Tribunal ?

Il procède rapidement à la délivrance d'une attestation de recherche infructueuse au requérant.

Question n°4: A quoi sert une attestation de recherche infructueuse ?

Avec l'attestation de recherche infructueuse, le requérant s'adresse au Tribunal pour solliciter un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance.

Question n°5: Qu'est-ce qu'un jugement supplétif ?
C'est une décision rendue par le Président du tribunal tenant lieu d'acte de naissance, laquelle autorise l'officier d'état civil à inscrire l'identité du requérant dans le registre de l'état civil.

Question n°6: Quand est-ce qu'un jugement supplétif est nécessaire ?

Lorsque la déclaration n'a pas été faite dans les délais requis ou lorsqu'une recherche d'acte de déclaration s'est avérée infructueuse.

La liste reste exhaustive

Juriconsulte, M. AYITOU MICHEL

OTR / Paiement de la taxe sur les véhicules à moteur au Togo Les contrôles ont commencé depuis le 18 janvier 2021

Un communiqué de l'Office Togolais des Recettes (OTR) signé du Commissaire Général, Philippe Kokou Tchodié informe officiellement que les équipes de l'office descendent sur le terrain à compter du 18 janvier 2021 pour les contrôles de paiement de la taxe sur les Véhicules.

Le contenu indique que la taxe sur les véhicules à moteur (TVM) est payable dans toutes les divisions des impôts de l'OTR sur toute l'étendue du territoire nationale et à la Direction des Transports Routiers et Ferroviaires (DTRF). Elle concerne aussi bien les voitures que les motos, les trois et deux roues.

« Le Commissaire Gé-

néral de l'OTR porte à la connaissance des contribuables soumis au paiement de la TVM que la perception de ladite taxe se poursuit conformément aux dispositions de l'article 18 du livre des procédures fiscales », a-t-il dit.

Les taxes à payer par an:

Les voitures de 5 chevaux-vapeur sont de 10 000 F CFA par an.

Les voitures de 5 à 7



chevaux-vapeur sont de 20.000 F CFA par an.

Les voitures de 8 à 11 chevaux-vapeur sont de 25 000 FCFA par an

Les Camionnettes paieront une quittance de 40 000 F

CFA par an.

Les autobus et les autocars: 60 000 F CFA

Les semi-remorques et les transporteurs: 65 000 F CFA par an

Les véhicules affectés

au transport des marchandises: 65 000 F CFA à 135 000 F CFA en fonction du poids du véhicule.

Motocyclettes 125 cm³, la quittance est fixée à 15 000 FCFA par an

Les tricycles: 40 000 CFA par an

Par ailleurs, M. Tchodié déclare compter sur la collaboration et le civisme des Togolais dans le cadre de cette opération fiscale.

Notons que la quittance des motos est valable jusqu'à ce que l'engin soit hors d'usage.

Carole AGHEY

A partir du 1^{er} janvier 2021, il est institué en plus du **quitus fiscal**, l'«**attestation de régularité fiscale**».

Joe Biden et Kamala Harris ont prêté serment sous la menace du "terrorisme intérieur"

Joe Biden et Kamala Harris ont prêté serment et sont devenus président et vice-présidente des États-Unis. C'est une cérémonie historique à Washington : Joe Biden et Kamala Harris ont prêté serment et sont devenus le 46ème président et la 49ème présidente des États-Unis. Quelques temps forts de la cérémonie

Joe Biden prête serment et devient officiellement le 46e président des États-Unis
«Je jure solennellement que j'exécuterai loyalement la charge de président des États-Unis et que du mieux de mes capacités, je préserverai, protégerai et défendrai la Constitution des États-Unis», vient de déclarer Joe Biden, reprenant les termes indiqués dans l'article II, section 1 de la Constitution américaine.

Joe Biden prend la parole : «La démocratie a prévalu»

Joe Biden prend la parole. «C'est la journée de l'Amérique, de la démocratie, du renouveau. Nous voyons la victoire d'une cause, de la démocratie. La volonté du peuple a été respectée. La démocratie est précieuse. La démocratie a prévalu. Sur cette terre sacrée où, il y a quelques jours, une populace a voulu secouer jusqu'aux fondements de notre démocratie, nous avons réussi à effectuer ce transfert de pouvoir, de façon courageuse, optimiste.»
«L'histoire américaine ne dépend pas des individualités, mais



de nous tous, de nous, le peuple, qui cherchons une union plus parfaite. Nous sommes des gens biens. À travers les tempêtes, à travers la guerre, nous sommes

allés de l'avant. Il y a beaucoup de choses à réparer, à restaurer, beaucoup à gagner. Peu de gens ont eu de défis plus difficiles que cette époque dans laquelle nous vivons. Ce virus a pris autant de vie en un an que nous avons perdu de vies au cours de la Seconde Guerre Mondiale.» Joe Biden a également appelé à une prière pour «ceux qui ont perdu la vie».

Joe Biden, sur l'espoir : «Que Dieu bénisse l'Amérique»

«Je donnerai tout. Je ne pense pas au pouvoir, mais aux personnalités, pour que nous tous pouvions écrire l'histoire de l'Amérique, une histoire d'amour, de dignité, de grandeur. Nous devons répondre à ce moment d'espoir et de justice. Cet espoir n'est pas mort, et l'Amérique sera à nouveau grande de par le monde. Soutenus par la foi, par la Conviction, que Dieu bénisse l'Amérique», a finalement conclu Joe Biden.

Joe Biden, sur les défis qui l'attendent : «Nous allons reconstruire nos alliances»

«Nous devons faire mieux», a aussi déclaré Biden, qui a appelé à rejeter une culture où les faits «sont manipulés, et même inventés». «Nous devons vaincre le terrorisme intérieur», a-t-il aussi dit.

«Le monde nous regarde aujourd'hui. Voici mon message à ceux au-delà de nos frontières : l'Amérique a été éprouvée

et nous en sommes sortis plus forts. Nous allons reconstruire nos alliances, pour faire face aux défis de demain. Nous serons un partenaire sûr pour la paix et la sécurité.»

Joe Biden appelant à l'unité : «Le désaccord ne doit pas mener à la désunion»

«Le rêve de justice pour tous ne sera plus retardé. Nous devons restaurer la sécurité de l'Amérique. Il faut beaucoup plus que des mots. Il faut l'unité. Ici, au Capitole, toute mon âme s'y trouve. Aujourd'hui, toute mon âme y est. Nous devons ramener l'Amérique, unir les gens, unir notre Nation, et je demande à tous les Américains de me rejoindre pour cette cause.»

«Pour lutter contre les ennemis, la colère, l'extrémisme, la violence, la maladie, le chômage, l'impunité. Nous pouvons faire des choses importantes, redresser les torts, éduquer nos enfants dans des écoles sûrs, reconstruire la classe moyenne, nous pouvons reconstruire la justice sociale.»

«Je sais que parler d'unité peut sembler comme un fantôme fou. Les forces qui nous divisent ne sont pas nouvelles. (Mais) nous avons surmonté la crise, le chômage, le 11 septembre. Grâce à l'unité. L'histoire montre la voie de l'unité. Nous devons nous voir en voisins. Sans unité, il n'y a pas de paix, pas de progrès, seulement de la rage, de la fatigue. Pas de nation, seulement du chaos. Nous devons vivre ce moment en tant qu'États-Unis d'Amérique. Nous n'avons jamais échoué en Amérique. En ce moment, à cet endroit, recommençons à nouveau, écoutons-nous les uns les autres, montrons du respect les uns pour les autres. Le désaccord ne doit pas mener à la désunion. Je serai le président de tous les Américains».

Source : Le Figaro

Les 100 premiers jours de l'équipe Victoire Tomégah-Dogbé à la primature Et si la lutte contre la corruption constituait une de ses priorités ?

Suite de la page 3

et d'une marque de modernité qui honorent le Togo.

Le Chef du gouvernement n'a pas passé sous silence l'assurance maladie et le télétravail contenu dans le nouveau Code de travail et la loi sur la programmation militaire qui permettra de doter les forces de sécurité et de défenses togolaises des moyens adéquats pour mieux faire face aux nouvelles menaces sécuritaires. La stabilité et la paix ont été présentées par le Premier ministre comme les bases du développement au même titre que le partenariat amorcé avec le secteur privé.

Sur ce point, il a fait remarquer que le Gouvernement travaille pour en faire, un secteur fort capable de prendre activement part au développement du Togo. «On veut faire du Togo, le pays le plus fibré de l'Afrique de l'Ouest et c'est possible» a-t-elle précisé. Victoire Tomégah-Dogbé a également évoqué les efforts du Gouvernement pour la digitalisation de l'administration et de l'économie togolaise. Quant à la demande de casier judiciaire en ligne, la mise en place de l'Agence nationale pour l'identification biométrique ainsi que le prochain recensement général de la population, elle les décrit comme des signaux de modernisation appréciable.

Évoquant la condition de vie des Togolais, elle a brandi les performances du Togo en matière de recul de pauvreté en annonçant qu'aujourd'hui moins de 50% de la population togolaise vivent sous le seuil de pauvreté. « Nous devons poursuivre les efforts pour faire reculer davantage la pauvreté » a-t-elle déclaré avant de mettre en lumière les projets mis en œuvre en vue de la création de la richesse et des emplois notamment dans les secteurs agricole, le secteur minier, la transformation et la

consommation locale. «Il y a beaucoup de choses à faire, et nous sommes en train de les faire dans un contexte marqué par la pandémie de Covid 19. Cela nous ralentit mais nous devons poursuivre» a-t-elle regretté. Dans quelques semaines, a-t-elle annoncé, le Togo va bénéficier d'une première vague de vaccins pour les premières vaccinations des populations.

En guise de conclusion, la Cheffe du Gouvernement a exprimé l'engagement de son équipe à travailler avec les Togolais sur le recensement, l'identification biométrique en vue du renforcement de l'inclusion. Elle a promis une intensification du partenariat privé-public pour la construction des logements sociaux et des nouvelles salles de classe. Pour ce qui est de l'amélioration du climat des affaires, elle sera poursuivie afin de favoriser la croissance économique, la création de la richesse et des emplois.

Quoique n'ayant pas fait un coup de maître à ce premier coup d'essai, le premier ministre qui a fait preuve d'une sérénité et d'une maîtrise remarquable de son dossier, qu'elle a brillamment présenté sur la chaîne mère, mérite des félicitations. Surtout pour cette initiative qui a consisté pour elle de rompre avec ce refus de l'obligation du compte rendu dont les détracteurs de tous bords, se prévalent pour vouer aux gémonies le pouvoir en place.

L'essentiel à retenir de cet exercice auquel a accepté de se prêter pour une première fois au Togo, un chef de gouvernement, est le passage en revue, le bien-fondé des actions menées par le gouvernement pendant les trois premiers mois passés à la tête de l'Exécutif et les actions à mener dans les mois prochains.

Pour éviter de prester en circuit fermé, le premier minis-

tre a donné la latitude à la presse de poser des questions devant apporter davantage d'éclairage à sa déclaration liminaire. Ceci étant, ce serait bien méchant de lui en vouloir pour ne s'être pas appesanti sur tel ou tel sujet. Si des confrères ayant animé la rencontre n'ont pas posé des questions comme certains compatriotes l'entendraient, la faute ne saurait incomber au premier ministre qui, sur le plateau de la TVT, avait manifesté tout son désir de répondre à toutes les questions.

Certes on n'a pas entendu Victoire Tomégah-Dogbé se prononcer sur des sujets comme la corruption, la réforme de la justice et beaucoup d'autres qui ne cessent de cristalliser les débats. Pour autant elle ne mérite pas qu'on lui jette la pierre, surtout que sur ces sujets, rien de sérieux ne puisse se réaliser dans trois mois. Nul doute que dans les prochains mois, le premier ministre se fera fort de mettre le curseur sur ces points.

D'aucuns estiment que Victoire Dogbé serait bien inspirée de présenter ce bilan à mi-parcours devant la Représentation Nationale. Ce qui pourra offrir aux élus du peuple, l'occasion de poser des questions que leur aura inspirées la présentation. Dans ce cas, estiment-ils, le débat contradictoire est toujours plus enrichissant qu'une litanie de louanges. Mais, avant d'aller sur ce terrain, il importe de s'assurer que la chose soit inscrite dans la constitution qui ne réserve cet honneur qu'au président de la République.

A notre avis le premier ministre mérite des félicitations et des encouragements. Pour une toute première sortie, on ne peut pas lui tenir tant rigueur. L'attachement de Victoire Tomégah-Dogbé à l'excellence, nous prouve qu'elle fera nettement mieux au cours de sa prochaine sortie.

D. Legrand

Le cartable numérique d'AGBEGNENOU au centre du débat de Club diplomatique

Suite de la page 4

à la rencontre, ont chaleureusement salué cette innovation et encouragé son auteur à réduire son coût afin de le rendre accessible au plus grand nombre de personnes en Afrique et partout dans le monde.

Le Club Diplomatique de Lomé est une association non-politique qui ambitionne de devenir le cadre privilégié d'échanges sur les grandes questions mondiales avec tous ceux qui en sont concernés de près ou de loin.

Créé à l'initiative du Prof. Robert Dussey, le ministre des Affaires étrangères, le Club di-

plomatique de Lomé est un cercle de réflexion apolitique qui reçoit à intervalles réguliers des personnalités togolaises et étrangères issues du monde diplomatique, politique et des organisations internationales.

Les conférences accueillent les ambassadeurs en poste à Lomé, les représentants des organisations internationales et ceux du secteur privé.

Le Club Diplomatique se veut un lieu de réflexion, de compétence et de proposition susceptible d'aiguiller la politique étrangère du Togo.

Source : afreepress

Consommons les produits locaux pour lutter contre la Covid-19

RENFORCEMENT DE L'IMMUNITÉ POUR LA POPULATION TOGOLAISE

CONTEXTE

Face à la progression rapide de la pandémie du coronavirus dénommée COVID-19, le gouvernement togolais a mis en place un comité national pour contrer la progression de la maladie dans notre pays. La recherche ne souhaite pas se mettre en marge de cette guerre sanitaire. C'est dans ce cadre que le 30 mars 2020, l'Université de Lomé a mis en place la commission ad hoc de riposte COVID-19. La nature multidisciplinaire de cette commission la fait intervenir sur différents axes.

Relativement à l'axe de recherche de plantes et de formulation de molécules efficaces et actives sur le COVID-19, la commission avec l'appui des praticiens de la médecine traditionnelle, propose à la population togolaise des plantes médicinales locales à potentiel thérapeutique, pouvant être utilisées pour renforcer son système immunitaire. Cette brochure présente quelques-unes de ces recettes et indique les plantes à éviter pour ne pas affaiblir l'immunité.

1- LEGUMES (FEUILLES)

- *Adansonia digitata* (Baobab, Adidoti). Prendre les feuilles comme légume.



- *Hibiscus sabdarifa* (Bissap) : Les calices de fleur sont séchés puis portés à ébullition pour une infusion. A boire à satiété à chaud ou à froid.



4- BULBE

- *Zingiber officinale* (Gingembre) : Gingembre + Ail. Broyer et ajouter du jus de citron. Bouillir le tout dans 3 litres d'eau et filtrer. Ajouter du miel et garder au réfrigérateur. Boire 1/4 de verre matin soir



6- MIEL

- Miel + Vinaigre blanc : 3 cuillérées de vinaigre + 1 cuillérée de miel. Mélanger dans une tasse d'eau et boire. À faire matin et soir pendant 10 jours

PLANTES ALIMENTAIRES INTERVENANT DANS LA STIMULATION/ MODULATION DE L'IMMUNITÉ

- *Ocimum gratissimum* (Esrou, Dzovéti). A prendre comme légume.



- *Vernonia amygdalina* (Aloma). A prendre comme légume.



- Aloé véra : 2 feuilles d'aloé véra + une poignée de feuilles de citronnelle, le tout dans 5 litres d'eau. Bien macérer pendant 3 à 5 minutes, couvrir et laisser pendant 24 heures. Prendre 1 verre matin et soir pendant 10 jours.



- *Citrus lemon* (Citron) : Jus de citron + gingembre écrasé. Bouillir et sucrer au miel. A prendre à chaud, matin et soir.



5- ECORCE

- *Xanthoxylum zanthoxyloides* : décoction aqueuse de l'écorce de tige ou de racine (100 à 200 g d'écorce pour environ 2 litres d'eau). Le décocté aqueux bouillant est utilisé en bains de vapeur; tiède, il s'emploie en bains de bouche répétés.



- *Arachis hypogaea* (Arachide) et *Cocos nucifera* (Noix de coco sèche)



2- EPICES

- *Syzygium aromaticum* (Giroflier ou clou de girofle) : clou de girofle réduit en poudre + jus de citron ; bouillir le tout et sucrer au miel. En prendre à chaud matin et soir.



- *Xylopia ethiopica* (Poivre de Guinée ou Kili) : Piler légèrement les fruits et les faire bouillir. Boire un demi-verre au cours des repas.



3- FRUITS

- *Vitellaria paradoxa* (Karité) : Décoction de l'écorce. Porter 250 g à ébullition dans 3 litres d'eau. Boire frais, 2 à 3 demi-verres de bière 3 fois par jour.



- *Tamarindus indica* (Tamarin) : Faire infuser 20 grammes de pulpe de fruit de tamarin dans 1 L d'eau. Boire 1 verre matin-midi-soir



- *Ananas comosus* (Ananas) : Peau d'ananas + citron vert + gingembre, le tout découpé en petits morceaux, à bouillir dans 5 litres d'eau et à prendre matin et soir pendant 10j



PLANTES ALIMENTAIRES QUI PEUVENT AFFECTER NEGATIVEMENT LE SYSTEME IMMUNITAIRE

- *Saccharum officinale* (Canne à sucre) et *Cyperus esculentus* (Souchet)

